

Le 25 mai 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 25 mai 2017, à 20 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames la conseillère Diane Paquette et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Sont absents : Les conseillers Mario Laplante et David Guévin ainsi que la conseillère Maude Lemire-Comeau.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2017-05-34**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du second projet de *Règlement numéro 2017-05* ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du second projet de Règlement numéro 2017-05 ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du Règlement de zonage numéro 2016-09
2017-05-35**

CONSIDÉRANT qu'aucun usage n'a été attribué à la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'ANNEXE I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire établir une nouvelle zone industrielle à l'intérieur de la zone X-1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a adopté son premier projet de *Règlement numéro 2017-05* lors d'une séance spéciale tenue le 11 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Diane Paquette à une séance spéciale tenue le 18 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation a été donné le 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 mai 2017 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie de ces règlements amendés au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, qu'ils déclarent les avoir lu et qu'ils demandent une dispense de lecture lors de leur adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adopter le second projet de *Règlement numéro 2017-05* ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*.

5. Période de questions

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

6. Levée de l'assemblée 2017-05-36

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 05.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général